

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 14 septembre 2021

Délibération n°46 - 2021 relative à l'approbation des délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 23 février 2021

Vu l'article L718-3 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 23 février 2021.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	23
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Délibérations du CEA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 28/09/2021

Document mis en ligne le : 28/09/2021